



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du : Mardi 18 mars 2025

APPEL A CANDIDATURES – FINALES DES COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de Finales	Nb terrains nécessaires	Dates
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN	1	1	Le samedi 10 mai 2025 matin
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM	1	1	Le samedi 10 mai 2025 après-midi

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

ENTREPRISE CRITERIUM SAMEDI APRES MIDI**541172 – REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE – Championnat Foot Entreprise et Criterium R2/B**

La Commission,

Pris connaissance de la situation financière du club de REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE,

Considérant que le Comité de Direction, lors de sa réunion du 27/01/2025, avait décidé que : « *qu'à défaut de règlement du relevé arrêté au 31 décembre 2024, la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans des clubs débiteurs seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.* »,

Considérant que le club de REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE n'a toujours pas régularisé sa situation et que le délai accordé (le 03/03/2025) pour effectuer la régularisation est dépassé,

Considérant que depuis le 03/03/2025, l'équipe Seniors de REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE participant au championnat Foot Entreprise et Criterium R2/B a disputé 2 rencontres (les 08 et 15 mars 2025),

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 27/01/2025 et retire 2 points fermes à l'équipe 1 de REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE au classement 2024/2025 du championnat Foot Entreprise et Criterium R2/B.

28255220 – BRETONS PARIS 2 / CHI POISSY du 15/03/2025 (R1/A)

Suite à la lecture du rapport de l'arbitre et à une anomalie de la FMI, la Commission demande à l'équipe des Bretons de Paris de lui transmettre la liste des joueurs et dirigeants ayant participé à ce match.